



Fédération
Française
du Sport
Adapté



ENTRÉE GRATUITE

5 AU 7 MAI
POITIERS | 2020

CHAMPIONNAT DE FRANCE Tennis de Table → Sport Adapté Jeunes

AU COMPLEXE SPORTIF MARIE-AMÉLIE LE FUR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS



Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Poitiers

Venir à Poitiers

Comité d'Organisation Local

Programme Prévisionnel

Informations Générales

Précisions Techniques

Fiche Association

Fiche Engagement Simple

Fiche Engagement Doubles

Demande de dérogation individuelle

Autorisation médicale

Fiche Récapitulative

Plan d'accès

Liste des Hébergements

Mots d'accueil



La Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'Université de Poitiers et du Club de Tennis de Table TTACC 86, est heureuse de vous accueillir lors de ce Championnat de France Tennis de Table Sport Adapté Jeunes à Poitiers du 5 au 7 mai 2020.

Les membres du Comité d'Organisation Local, bénévoles et partenaires, mettent tout en œuvre pour que ces journées soient une vraie fête, et que vous partagiez collectivement le plaisir de vivre cette aventure sportive et humaine.

Je tiens à remercier avec le Comité Directeur de la Ligue, pour leur soutien et leur engagement annuels, nos partenaires institutionnels, à savoir le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Nouvelle-Aquitaine, et l'Agence Nationale du Sport.

Nous remercions également chaleureusement le Conseil Départemental de la Vienne et la ville de Poitiers pour leur aide précieuse sur cet évènement national. Nous souhaitons que ce séjour vous permette de découvrir notre région. Nous remercions également nos habituels sponsors qui nous soutiennent pour le bon déroulement de la manifestation.

Enfin, un grand merci à tous les bénévoles et salariés qui se mobilisent pour vous accueillir. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette compétition, qui est la finalité d'une saison d'entraînement. Nous partagerons des moments de convivialité et d'échanges, piliers du mouvement sportif et associatif.



Jean-Claude Ribert
Président du COL



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Avec près de 15 000 licenciés dans 277 clubs, dont 2 évoluent en élite, un pôle France au CREPS de Poitiers ayant formé plusieurs champions du monde, et l'accueil des championnats du monde vétérans en juin 2020, la Nouvelle-Aquitaine est indéniablement une terre de tennis de table.

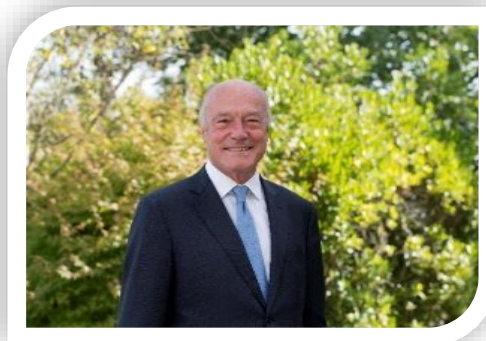
Aussi, je me réjouis que la région soutienne le Championnat de France Tennis de Table Sport Adapté Jeunes, et affirme son engagement aux côtés de ceux qui contribuent au dynamisme sportif de Nouvelle-Aquitaine.

Permettre l'égal accès de toutes et tous aux pratiques sportives est une des priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de sport, car le sport reste un incomparable facteur d'épanouissement et d'intégration sociale.

La confrontation de 150 jeunes pongistes, venus de toute la France, fera de Poitiers son superbe terrain de jeu, au cœur de la Nouvelle-Aquitaine. Le dépassement de soi et les valeurs du sport seront mis à l'honneur.

Je tiens à saluer l'implication et le travail des organisateurs et des bénévoles, soucieux de faire du sport un moment de joie et de partage. Je leur adresse mes souhaits de réussite et présente mes vœux chaleureux de bienvenue en Nouvelle-Aquitaine aux délégations venues de loin.

Place à la compétition ! Que les meilleur(e)s gagnent, mais que toutes et tous prennent plaisir à participer.



Alain Rousset
Président du conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine

d



Quand le sport incite à une plus grande diversité.

Partenaire de la promotion du sport et des loisirs sportifs, le Département encourage les compétiteurs amateurs et professionnels, valides et non valides, hommes et femmes, à pratiquer en milieu ordinaire ou en milieu spécifique un sport dans la Vienne. Porté par notre volonté commune de mettre l'humain au centre de son projet de vie, le Département apporte avec « Adaptons les défis », une réponse pertinente aux jeunes en situation de handicap pour faciliter leur intégration dans un club et leur permettre de développer peu à peu une plus grande autonomie. Axée sur l'égalité des chances et sur l'équité sociale, cette action aspire à améliorer et à proposer une offre sportive de qualité et de proximité. Associé une fois de plus à ce rendez-vous national, le Département, reste un équipier modèle et attentif au bien-être de chacun, pour que nous éprouvions ensemble les plus grandes émotions que nous procure la passion du sport. Heureux de vous accueillir dans la Vienne dans le magnifique complexe sportif Marie-Amélie le Fur, je vous souhaite une excellente compétition !



Bruno Belin
Président du conseil
départemental de la Vienne

Bienvenue à Poitiers

Poitiers constitue le chef-lieu du département de la Vienne. Sa position régionale importante (en tant qu'ex-capitale régionale du Poitou-Charentes) fut permise par une importante empreinte historique. En guise d'exemple, nous pouvons citer Sainte Radegonde qui créa à Poitiers au VI^{ème} siècle la première abbaye française exclusivement féminine. Par ailleurs la ville est nommée « ville aux cent clochers » pour ses nombreuses églises. Nous vous invitons à prendre du plaisir et à flâner dans les rues et ruelles du vieux Poitiers où vous attendent de nombreuses surprises architecturales et historiques.



Notre-Dame-la-Grande

Un territoire culturel et historique riche

Poitiers est aujourd'hui une ville au passé très riche, comme en témoignent l'architecture et les quelques 80 édifices présents dans toute la ville.

Poitiers, ville d'Art et d'Histoire, 2000 ans d'histoire et de créativité. Des trésors romans qui ne sont qu'à 1h15 de Paris en TGV, à quelques pas du Futuroscope.

Le tissu associatif et culturel présent dans cette ville est tout simplement un vecteur de dynamisme rare pour une cité de cette envergure.

Ville souvent associée au Futuroscope



Le Futuroscope, figure familière et emblématique du Grand Poitiers, ne cesse d'attirer chaque année de plus en plus de visiteurs.

Ce parc de loisirs à thème technologique et scientifique dont les attractions mélangent les approches sensorielles et les projections d'images, ne pourra que plaire au plus grand nombre et donner un avant-gout du futur.

Un lieu familial où il fait bon vivre. De par ses 14 parcs et jardins, ainsi que ses 18 squares représentant près de 40 hectares, Poitiers offre une grande diversité d'espaces verts dédiés à tous ses habitants comme aux visiteurs de passage.



Venir à Poitiers



Gymnase C7 – Complexe sportif Marie-Amélie Le Fur
Allée Jean Monnet
86000 POITIERS

En voiture

- Accès direct par l'autoroute A10;
- RD 91 qui contourne Poitiers par l'ouest;
- RN 147 route de Limoges.

En train / TGV

- Poitiers est desservie par le TGV Atlantique, avec une gare en centre-ville (à 15 min du gymnase).

En avion

- Depuis l'aéroport de Poitiers-Biard, des liaisons régulières sont assurées vers des destinations nationales (20 min du gymnase).



Le comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur Jean-Claude RIBERT

Président de la Ligue du Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Hervé LAULHAU
Secrétaire générale	Valérie BRAS
Commission Coordination / Logistique	Guillaume BESNAULT
Commission Sportive	Adrien DODU
Commission Médicale	Laurent RUBIO
Commission Restauration	Guillaume BESNAULT
Commission Partenariats / Hébergement	Camille FILLOL
Commission Communication	Camille FILLOL
Commission Animation / Bénévolat	Guillaume BESNAULT
Commission Développement Durable	Camille FILLOL

Cadre Technique National Tennis de Table	Yves DRAPEAU y.drapeau@orange.fr
Délégué Technique Fédéral du championnat	Laurence JOUCLAS laurence.jouclas@ffsa.asso.fr
Commission Sportive Nationale Tennis de Table	Adrien DODU adrien-dodu@wanadoo.fr



COL Tennis de Table SAJ 2020

Ligue du Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Jean-Claude RIBERT

Maison des Sports – 6 allée Jean Monnet – Bât. C3
86000 Poitiers

06 76 23 34 55

ttsaj2020@gmail.com

Le programme prévisionnel

Mardi 5 mai 2020

16h00 - 19h30	Accueil des délégations au Gymnase C7 – Complexe sportif Marie-Amélie Le Fur
18h00 - 20h00	Formation des arbitres au Gymnase C7
19h00 - 21h00	Repas au Restaurant Universitaire (RU) Rabelais

Mercredi 6 mai 2020

08h00 - 08h45	Réunion des entraîneurs et arbitres au Gymnase C7
09h00 - 12h30	Épreuves au Gymnase C7
11h30 - 13h30	Repas au Restaurant Universitaire (RU) Rabelais
14h00 - 18h00	Phases finales au Gymnase C7
18h30 - 19h15	Remise des récompenses au Gymnase C7
20h00 - 00h00	Repas et soirée de gala au RU Rabelais

Jeudi 7 mai 2020

09h00 - 10h30	Distribution des paniers repas au RU Rabelais (à l'arrière du bâtiment, suivre parking stade poitevin tennis)
---------------	--

Ce programme est prévisionnel. Ce programme ainsi que les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le lundi 30 mars 2020.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le:

Mardi 5 mai 2020 de 16h00 à 19h30
Au Gymnase C7 – Complexe sportif Marie-Amélie Le Fur
Allée Jean Monnet – Bâtiment C7, 86000 Poitiers

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis à l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du Tennis de table en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés. Sur ces championnats ils doivent évoluer dans la même classification que sur les compétitions départementales et/ou régionales.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **19h00 à 21h00 le mardi soir et entre 11h30 et 13h30 le mercredi midi**.

Ils auront lieu au :

Restaurant Universitaire (RU) Rabelais
5 rue de la Devinière, 86000 Poitiers

La soirée de Gala du mercredi soir aura lieu:

**Mercredi 6 mai 2020 à partir de 20h00 au RU Rabelais
5 rue de la Devinière, 86000, Poitiers**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**Jeudi 7 mai 2020 entre 9h00 et 10h30
Au RU Rabelais (à l'arrière du bâtiment, suivre parking stade poitevin tennis)
5 rue de la Devinière, 86000, Poitiers**

[Hébergements](#)

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

[Equipe médicale](#)

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

[Transport](#)

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Tennis de table FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes:

- Le représentant du Président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN

Modalités d'inscription

Le championnat de France Tennis de table SAJ relève du règlement Tennis de table FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Tennis de table SAJ FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019-2020 avec mention de la classe.

Un premier contrôle de licence sera effectué à réception des dossiers d'engagements puis lors du jour de votre arrivée à l'accueil. N'oubliez pas de vous munir de votre document papier.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur Internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, les fiches d'inscription **individuelle ou par équipe** doivent être validées par le Président de la Ligue et le Président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elles devront également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page19du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Tennis de table FFSA en charge de la partie informatique – Samuel CREON (sam.creon@orange.fr) doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le lundi 30 mars 2020**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **lundi 30 mars 2020**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition. Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Tennis de table – Adrien DODU – et le Cadre Technique National de la discipline – Yves DRAPEAU – est programmée le :

**Mercredi 6 mai 2020 à 8h00
Au Gymnase C7 – Complexe sportif Marie-Amélie Le Fur
Allée Jean Monnet – Bâtiment C7, 86000 Poitiers**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à Adrien DODU – adrien-dodu@wanadoo.fr

Echauffement et compétition

Les joueurs pourront s'entraîner ou s'échauffer :

- Mardi 5 mai de 16h00 à 19h30
- Mercredi 6 mai de 7h30 à 9h00

Conseils aux joueurs : un joueur peut recevoir des conseils de son entraîneur avant la période d'adaptation, entre les manches et durant le temps mort mais à aucun autre moment tel que durant une interruption momentanée pour s'éponger. Toute tentative visant à donner des conseils ou à influencer le jeu lorsqu'une partie a repris, est sanctionnée par un avertissement et en cas de récidive par l'éviction du conseiller de la zone de coaching jusqu'à la fin de la partie en compétition individuelle ou jusqu'à la fin de la compétition par équipes.

Equipements sportifs

La raquette peut avoir des dimensions, une forme et un poids quelconque. La palette doit être en bois, d'un seul tenant de même épaisseur, plate et rigide.

Les deux faces de la palette doivent être de couleurs distinctes, une rouge et une noire et l'épaisseur ne dépassant pas 4 mm. Les revêtements doivent être inscrits sur la liste du semestre « Authorised racket covering » disponible à la FFSA ou sur le site Internet de l'ITTF réactualisée chaque semestre.

Une raquette ne peut pas être remplacée durant une partie à moins qu'elle ne soit endommagée accidentellement au point de ne plus pouvoir être utilisée. En ce cas, ladite raquette doit être immédiatement remplacée, soit par une autre apportée préalablement par le joueur près de l'aire de jeu, soit par une raquette qui lui est fournie.

S'il apparaît qu'un joueur a changé de raquette durant une partie sans le signaler, l'arbitre interrompt le jeu et fait immédiatement un rapport au juge-arbitre qui pourra disqualifier le joueur.

La tenue de jeu se compose d'une chemisette à manches courtes et d'un short, de chaussettes et de chaussures de sport. La chemisette et le short doivent être de couleur nettement différente de celle de la balle utilisée (**balle blanche**).

D'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avis médical ou à défaut du juge-arbitre.

Catégories d'âges

ANNÉE	-10 ans (8 et 9 ans)	-12 ans (10 et 11 ans)	-14 ans (12 et 13 ans)	-16 ans (14 et 15 ans)	-18 ans (16 et 17 ans)	-21 ans (18, 19 et 20 ans)
2019-2020	2011-2010	2009-2008	2007-2006	2005-2004	2003-2002	2001-1999

L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier de l'année sportive en cours.

Il sera possible d'inscrire un sportif dans la catégorie immédiatement supérieure (surclassement), un certificat médical délivré par un médecin du sport sera exigé lors de l'inscription. Cette disposition ne concerne pas la catégorie des moins de 10 ans.

À titre exceptionnel, un double surclassement pourra être délivré pour certains sportifs repérés espoirs et faisant partie des pôles France. Ce double surclassement sera attribué sur proposition du DTN et après examen et décision d'un médecin de la commission médicale fédérale.



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant le **lundi 30 mars 2020**

Ligue du Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Maison des Sports – 6 allée Jean Monnet – Bât. C3, 86000, Poitiers

06 76 23 34 55 / ttsaj2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	35€		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi(hors petit déjeuner)	75€		
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration sauf pique-nique du jeudi midi du mardi soir au mercredi soir (hors petit déjeuner)	70€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	15€		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du mardi soir au jeudi midi(hors petit déjeuner)	55€		
Formule 3 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration sauf pique-nique du jeudi midi du mardi soir au mercredi soir (hors petit déjeuner)	50€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par virement bancaire avec comme libellé : **votre n°Asso FFSA suivi de « – CF TT SAJ2020 »**

Exemple : 33-05 – CF TT SAJ2020

Virement du règlement complet d'un montant de : euros.

Effectué le :
.....

Signature :

Nom du titulaire du compte : LIGUE SPORT ADAPTÉ NOUVELLE-AQUITAINE			
Banque ou centre : SOCIETE GENERALE			
Domiciliation : SG BORDEAUX EPA (04302) – 140 142 R DES TERRES D – 33800 BORDEAUX			
Code Banque/Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP
30003	04302	00050037850	82
IBAN : FR76 3000 3043 0200 0500 3785 082 - BIC : SOGEFRPP			



FICHE ENGAGEMENT DOUBLE

Uniquement les classes BC et CD. Doubles Dames, Messieurs et Mixte

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant le lundi 30 mars 2020

Ligue du Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Maison des Sports – 6 allée Jean Monnet – Bât. C3, 86000, Poitiers

06 76 23 34 55 / ttsaj2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Classification	Date et lieu qualification
DOUBLE 1						
DOUBLE 2						
DOUBLE 3						
DOUBLE 4						
DOUBLE 5						
DOUBLE 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tennis de table.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme participe au championnat de France Tennis de table SAJ, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Tennis de table SAJ à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Tennis de table SAJ à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL Tennis de table SAJ 2020
Ligue du Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine
Maison des Sports – 6 allée Jean Monnet – Bât. C3
86000 Poitiers
06 76 23 34 55 / ttsaj2020@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le mardi 5 mai 2020:

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec virement effectué et libellé correct)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

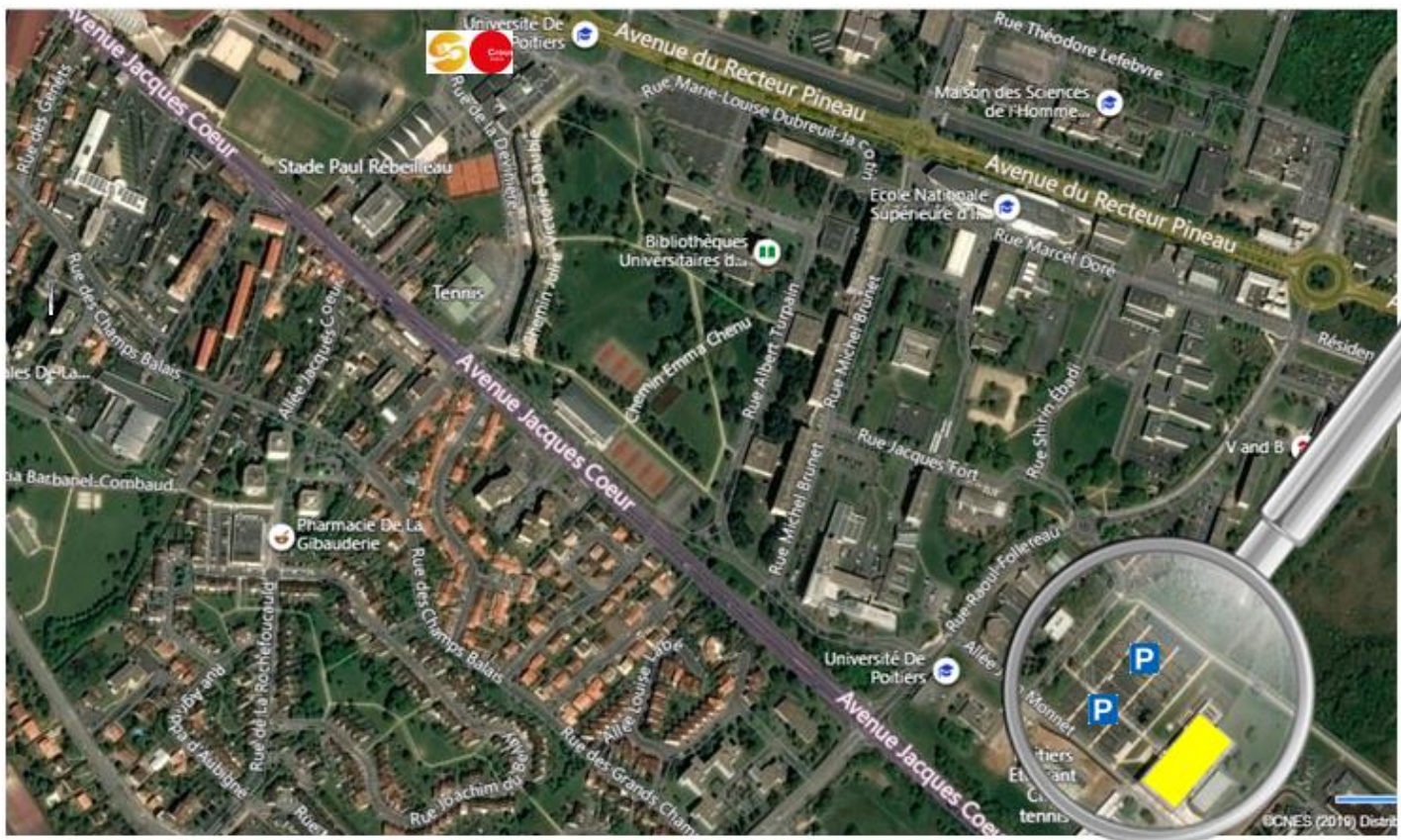
Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

Allée Jean Monnet Bât. C7 – Complexe sportif Marie-Amélie Le Fur,
86000 Poitiers



Hébergements

Nom et coordonnées	Descriptif	Tarifs	Kilomètres de la compétition
Hôtel MacBed ★	Pôle République 1 34, rue des Entrepreneurs 86000 POITIERS Tél : 05.49.88.37.00	Chambre simple : 43€ Chambre double : 49,50€ Chambre triple : 55,50€ Petit-déjeuner : 5,50€	13 km
Hôtel Comelnn	Pôle République II 13, rue Albin Haller 86000 POITIERS Tél : 05.49.88.42.42	Chambre simple : de 43€ à 52€ Chambre double : de 49€ à 65€ Chambre triple : de 57€ à 78€ Familiale : de 74€ à 80€ Communicante : de 106€ à 139€ Petit-déjeuner adulte : 8€	13 km
Pictav Hôtel	131, boulevard Du Grand Cerf 86000 POITIERS Tél : 09.83.06.47.28	Chambre simple ou double : 38€ Chambre triple : 44€ Petit-déjeuner adulte : 6€	5,5 km
Hôtel Regina	149, boulevard du Grand Cerf 86000 POITIERS Tél : 05.49.58.20.38	Chambre simple : 45€ Petit-déjeuner : 6€	5,5 km
Hôtel Central ★★	35, place du Maréchal Leclerc 86000 POITIERS Tél : 05.49.01.79.79	Chambre simple : 56€ Chambre double : 67€ Chambre triple : 83€ Familiale : 93€ Petit-déjeuner : 7,80€	4,5 km
HôtelFormule1 Poitiers Sud ★	Chemin de la Paillerie 86000 POITIERS Tél : 08.91.70.53.57	Chambre simple, double ou triple : de 29€ à 33€ Petit-déjeuner : 2,99€	8 km

<p>ACE Hôtel ★★</p>	<p>ZAC du Pâtis Rue de la Maison Coupée 86000 POITIERS Tél : 05.49.00.48.48</p>	<p>Chambre simple (1 à 2 personnes) : de 48€ à 55€ Chambre 3 personnes : 55€ Chambre 4 personnes : 65€ Petit-déjeuner : 6,70€</p>	<p>2 km</p>
<p>Hôtel La Petite Villette</p>	<p>14, boulevard de l'Abbé Frémont 86000 POITIERS Tél : 05.49.41.41.33</p>	<p>Chambre simple : 45€ Petit-déjeuner : 5,50€</p>	<p>5 km</p>
<p>IBIS Budget Poitiers Centre Gare ★★</p>	<p>12, boulevard Pont Achard 86000 POITIERS Tél : 05.49.88.48.18</p>	<p>Chambre simple, double ou triple : de 49€ à 56€ Petit-déjeuner : 6,15€</p>	<p>6 km</p>
<p>IBIS Budget Poitiers Sud ★★</p>	<p>Chemin de la Paillerie Avenue du 8 Mai 1945 86000 POITIERS Tél : 08.92.68.31.16</p>	<p>Chambre simple, double ou triple : de 40€ à 56€ Petit-déjeuner : 6,15€</p>	<p>7,5 km</p>



Partenaires institutionnels



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Partenaires principaux FFSA



Partenaires locaux

